

### ETUDE

Grégoire JOVICIC, Ingénieur Conseil, a conçu et dirigé la réalisation d'un programme d'études et de recherches internationales sur la valorisation énergétique des pneumatiques usagés ayant conduit à la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la conception, le développement et la construction d'une centrale thermique de 30 MWe en France utilisant le pneumatique usagé comme combustible.

300 tonnes de pneu sont incinérées quotidiennement sur la base d'une technologie de combustion se conformant aux règles applicables aux rejets dans l'atmosphère dont la dernière unité construite remonte à 2008 et la chaleur résultante de cette réaction est utilisée pour produire de la vapeur d'eau et de l'énergie électrique.

Cette étude fait apparaître, considérant une hypothèse favorable :

- Une implantation en Alsace Lorraine,
- Une qualification de biomasse retenue le pneu contenant environ 35 % en poids de latex, matière biodégradable,
- Un marché en approvisionnement de pneumatiques usagés dont le point d'équilibre entre l'offre et la demande se situe à 30 €/tonne,
- Un investissement en capital de 78 M€, d'avances remboursables en cas de succès,
- Un prix de revient de l'électricité produite de 29,98 €/MWh (après revente des déchets)
- Un prix de vente minimum de cette dernière de 115 €/MWh dans le cadre d'un appel d'offres issu de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

### PROJET

Le projet sera porté par la société PNEUTECH SAS, dont l'Objet inclura la réalisation de toute étude complémentaire nécessaire à l'obtention d'un projet « prêt à construire ». Son capital initial est de 150 000 € aux termes des statuts déposés au greffe du tribunal de commerce Paris. Un commissaire aux apports vient d'être désigné par les associés de PNEUTECH SAS afin d'évaluer avec précision l'apport de Grégoire Jovicic son fondateur, d'un actif incorporel estimé à ce jour à 12 000 000 €.

Le Président de PNEUTECH SAS, Grégoire JOVICIC, se fondant sur les termes de l'article L411-2 II. du Code monétaire et financier, procèdera dès enregistrement du rapport du commissaire aux apports au greffe du Tribunal de Commerce de Paris à une augmentation de capital de 5 000 000 € par l'émission de 5 000 actions d'un nominal de 1 000 €. La disponibilité de ces fonds permettra l'obtention d'un projet « prêt à construire », condition posée par le secteur bancaire pour bénéficier d'un emprunt de 78 000 000 €. Des banques, comme le groupe CMC-CIC, ont manifesté leur intérêt à financer l'emprunt bancaire et des fonds comme EUROFIDEME 2 ont également manifesté un intérêt pour souscrire à l'augmentation de capital ultérieure de 78 000 000 €. Michèle Fournier, députée du Vaucluse à l'assemblée nationale et vice-présidente du conseil général a réagi au projet par une correspondance : « *L'incinération du pneumatique usagé semble être la solution la plus appropriée entre autres techniques de valorisation, pour assurer la limitation des risques sanitaires en terme de Transmission d'arbovirus utilisant le moustique comme vecteur de propagation* ».

A terme, la solution utilisée par PNEUTECH SAS est appelée à supplanter toutes les autres alternatives de valorisation. Pneutech SAS a conclu avec Aliapur un contrat d'approvisionnement en pneumatiques usagés.

M. Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, ainsi que M. Philippe Martin, ministre de l'écologie et du développement durable ont manifesté un intérêt sur le projet porté par PNEUTECH SAS. Par courrier en date du 6 septembre 2013, le ministère de l'économie et des finances après avis technique du ministère de la recherche a reconnu le sérieux du projet porté par PNEUTECH SAS en le rendant éligible au crédit d'impôt recherche. OSEO et l'ADEME ont également manifesté un intérêt pour intervenir financièrement dans le projet. Les dossiers adéquats sont en cours de montage.

Le projet est également soutenu par l'association « Recyclage Automobile », fonds financier intervenant dans l'univers du recyclage automobile et des pneumatiques usagés. Le fond chinois Huaneng a également manifesté un intérêt pour investir dans le projet.

### FINANCEMENT

L'offre de souscription de 5 000 000 € ainsi proposée ne constitue pas une « Offre au public » car, conformément à la réglementation applicable, elle s'adresse exclusivement à des clients professionnels dont les garagistes, les collecteurs de pneumatiques usagés, les centres VHU (véhicules hors d'usage) et les entreprises de recyclage des déchets industriels et ménagers tel que défini par les articles L 533-16 et D 533-11 du code monétaire et financier. Le montant de l'offre est inférieur ou égal de moitié au capital de 12 000 000 € après apport en nature. Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, cette offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis à visa. Le projet porté par Pneutech SAS est référencé par le site [www.TousNosProjets.fr](http://www.TousNosProjets.fr), plateforme de financements participatifs de la BPI (banque publique d'investissement).

### RISQUES / RENTABILITE

La rentabilité sur chiffre d'affaires prévisionnel s'établit à 53,8 % et la rentabilité sur capitaux investis avant impôts est de 21,7 % dès la première année.

Un doublement des cours de pneumatiques usagés ainsi qu'une baisse de moitié de ceux du zinc et de l'acier durant l'opération prévue durer 20 ans, réduiront la rentabilité prévisionnelle à 12,3 % avant impôt. En cas de succès du programme de recherche et développement sur la valorisation industrielle des cendres, la rentabilité sur capitaux investis sera accrue et pourra atteindre 40 % avant impôt. Le projet prévoit de créer 40 emplois.

### FISCALITE

Par application de l'article 199 du Code Général des impôts, la souscription par une personne physique à l'augmentation de capital proposée par PNEUTECH SAS donnera droit à une réduction d'impôt de 18 % sur le montant investi. La limite des versements éligibles est de 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ou de 100 000 € pour les contribuables mariés ou liés par un PACS, soumis à une imposition commune.

Pour les souscripteurs assujetti à l'ISF, tout investissement dans PNEUTECH SAS donnera lieu par application de la loi TEPA à un abattement de 50% sur l'ISF payé.

### Cursus de Grégoire JOVICIC

Grégoire JOVICIC est ingénieur UTC, CESMA MBA et a successivement occupé les postes :

- d'assistant au Directeur adjoint de la qualité d'AUTOMOBILES CITRÖEN,
- de Directeur de la société TRINAL à Singapour, de SPIE CAPAG (Groupe SPIE BATIGNOLLES) à Singapour,
- de Directeur du développement international de FIVES CAIL BABCOK (COMPAGNIE DE FIVES LILLE),
- de Directeur de STRATECH INTERNATIONAL, cabinet d'Ingénieurs Conseils,
- de Directeur des achats du Groupe FREYSSINET,
- de Directeur des affaires internationales de SOTRAFRANCE INGENIERIE (Groupe CHARBONNAGE de France).

### CONTACT

Pour toute souscription à l'augmentation de capital, vous pourrez vous adresser à Grégoire Jovicic, [gregoire.jovicic@pneutech.fr](mailto:gregoire.jovicic@pneutech.fr)

Une information écrite et précise vous sera remise précisant :

- Les risques liés à l'émetteur ;
- Les risques liés à l'investissement dans les titres ;
- Les conditions générales de l'offre et notamment, les charges spécifiques au projet.